

# 27<sup>ème</sup> CHAPITRE GÉNÉRAL

## 2018

### PRÉSENTATION ET ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE  
Frère Yannick HOUSSAY, s g

Mars 2017

Circulaire n° 313



# 27<sup>ème</sup> CHAPITRE GÉNÉRAL

## 2018

Frères,

Le Chapitre général de 2018 se tiendra à Rome, à la Maison d'accueil et de Retraite spirituelle Enrico de Osso, dirigée par les Religieuses de la Compagnie de Sainte Thérèse de Jésus (Via Val Cannuta, 134, 00166 ROMA), toute proche de notre Casa Generalizia.

Nous avons choisi Ploërmel comme lieu pour notre précédent Chapitre général en 2012. Il s'agissait alors, à la suite de la célébration du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Jean-Marie de la Mennais, de retrouver la Maison Mère d'où partirent tant de Frères pour la mission que leur avait confiée leur père bien-aimé. Ce fut une très riche expérience qui pourra être renouvelée dans l'avenir.

Pour ce Chapitre de 2018, le Conseil général a souhaité qu'il se déroule à Rome. Nous avons pensé qu'il pouvait être significatif de nous y retrouver en effet, à l'aube des célébrations du Bicentenaire de notre Congrégation, pour montrer notre volonté d'avancer ensemble sur des chemins nouveaux, ouvrant ainsi une nouvelle page pour la mission, scrutant les vastes horizons du monde, et étant pleinement insérés dans l'Église de notre temps.

Dans cette circulaire, après avoir présenté la composition du Chapitre général et la procédure des élections des délégués, j'introduirai en quelques mots la manière dont nous envisageons sa préparation. Déjà je vous invite à entrer dans cette démarche avec un cœur grand ouvert au Souffle de Dieu et dans une totale adhésion à son appel toujours nouveau.



## COMPOSITION DU CHAPITRE GÉNÉRAL.

### **Les membres de droit (C 157).**

Les membres de droit du Chapitre général sont :

- Le Supérieur général et les Frères Assistants.
- Les Supérieurs majeurs (Provinciaux et Visiteurs).

### **Les membres élus (D 168).**

Les membres élus doivent être profès perpétuels. Leur nombre est égal à au moins 3/2 de celui des membres de droit.

### **Les membres qui n'ont pas droit de vote (D 168).**

Les Frères Secrétaire général, Économe général et Procureur près le Saint-Siège prennent part aux travaux du Chapitre, mais sans droit de vote en Assemblée générale.

### **Le nombre des membres du Chapitre.**

Le Chapitre doit avoir au moins 40 membres ayant droit de vote (*décision du Chapitre général de 2000*).

En tenant compte de cette décision,  
pour le Chapitre général de 2018, le quantum sera de 21.

Le tableau de la page 7 montre qu'en conséquence,  
les Capitulants avec droit de vote seront au nombre de 41.

## **Quelques points particuliers, après consultation des Supérieurs majeurs concernés :**

1. Les Frères du continent asiatique voteront ensemble pour le choix d'1 suppléant, même s'ils ne seront constitués en District qu'à partir de juillet 2017. Le Visiteur qui sera nommé en mai prochain sera le délégué du nouveau District.
2. La Province Jean de la Mennais (Canada, États-Unis, Mexique), sera divisée en 2 secteurs : sur les 5 délégués à élire, 1 sera élu dans le secteur des États-Unis et les 4 autres le seront dans le Secteur du Canada et du Mexique. Bien entendu, les Frères ne votent qu'une fois, et dans le secteur auxquels ils appartiennent.
3. Tous les Frères de la Province d'Espagne-Chili-Bolivie éliront leurs 3 délégués. Mais ils seront tenus de choisir l'un d'entre eux parmi les Frères qui sont au Chili et en Bolivie, et les deux autres parmi ceux qui sont en Espagne.
4. La Province d'Argentine-Uruguay, le District de Polynésie et les Frères d'Asie (Japon, Philippines, Indonésie), qui ont un nombre de Frères inférieur au quantum, n'auront qu'un seul délégué qui sera leur Supérieur majeur. Ils n'éliront donc qu'1 suppléant qui serait appelé à participer au Chapitre dans le cas où leur Supérieur en serait empêché.

## Tableau de la répartition des Délégués au Chapitre général



PROVINCES et DISTRICTS	NOMBRE DE FRÈRES PROFÈS	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS	DE	À
			DROIT	ÉLIRE
Kenya Tanzanie	39	2	1	1
Ouganda Sud-Soudan	159	8	1	7
RDC Rwanda	49	2	1	1
Bénin – Côte d’Ivoire Sénégal - Togo	46	2	1	1
Argentine Uruguay	17	1	1	0
Canada – USA Mexique	121	6	1	5
Haïti	47	2	1	1
Japon – Philippines Indonésie	25	1	1	0
Espagne Chili – Bolivie	79	4	1	3
France – Angleterre Italie	170	8	1	7
Tahiti Marquises	13	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>765</b>	<b>37</b>	<b>11</b>	<b>26</b>

A cela s’ajoutent les **4** membres du Conseil général  
et les **3** membres de l’Administration générale sans droit de vote.

**Le Chapitre sera donc constitué de :**

15 membres de droit et 25 membres élus = **41 membres avec droit de vote**  
et de 3 membres sans droit de vote, **soit un total de 44 membres.**

## ÉTAPES VERS LE CHAPITRE 2018

---

<b>1<sup>er</sup> mars 2017</b>	Décompte du nombre des Frères de la Congrégation en vue de déterminer le nombre de délégués par Province ou District. Selon le Livre Capitulaire, ce décompte se fait un an avant l'ouverture du Chapitre général.
<b>31 mars 2017</b>	Date de l'envoi de la circulaire de présentation du Chapitre général.
<b>10 mai 2017</b>	<b>Célébration d'entrée</b> dans la préparation du Chapitre, au jour anniversaire de la 1 <sup>ère</sup> rencontre de Jean-Marie de la Mennais et Gabriel Deshayes. <b>Lancement du Thème d'année</b> qui s'appuiera sur le Traité d'Union signé par nos deux fondateurs.
<b>Juin- Juillet 2017</b>	<b>Election des Capitulants</b> : Le Secrétariat général enverra les bulletins de vote aux Supérieurs majeurs qui organiseront les élections dans leur Province ou District.
<b>15 juil- let 2017</b>	<b>Date limite d'envoi</b> au Secrétariat général des <b>procès-verbaux des élections</b> des délégués au Chapitre général.
<b>Août 2017</b>	Envoi de la <b>lettre de convocation</b> au Chapitre général.
<b>Octobre 2017</b>	<b>Lancement de la préparation plus directe au Chapitre</b> à travers diverses contributions demandées aux Laïcs et aux Frères.

---

**1<sup>er</sup> au 25 mars  
2018**



**27<sup>ème</sup> CHAPITRE GENERAL**

## ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS.

*Je demande aux Supérieurs majeurs et aux Supérieurs de communauté de lire attentivement les recommandations ci-dessous :*

### 1. Quelques remarques préalables.

Avant d'aborder les modalités d'élection, permettez-moi de faire quelques rappels, peut-être pas inutiles, sur le sens que revêt pour nous, Frères, le fait de choisir des délégués pour le Chapitre général. Vous savez bien que les Capitulants ne viennent pas au Chapitre pour défendre des intérêts personnels ou ceux d'un groupe ; ils viennent pour apporter leur contribution fraternelle à la recherche en commun de la volonté de Dieu pour toute la Congrégation.

J'invite donc chaque Frère à entrer dans une véritable démarche spirituelle de discernement avant de faire le choix du (ou des) délégué(s) qu'il doit élire. « *Les consultations entre Frères sont permises, mais tous doivent s'abstenir de faire campagne pour ou contre quelqu'un* » (Livre Capitulaire 12).

Je rappelle également que chaque Frère ne doit voter que dans la Province ou le District auquel il appartient. Le Provincial ou le Visiteur fera le nécessaire pour que ce soit clair pour tout le monde.

### 2. Modalités des élections

**Tous les Frères de vœux temporaires et de vœux perpétuels sont électeurs.**

**Le Frère Secrétaire général**, après avoir consulté le Supérieur majeur de chaque circonscription électorale, **établit les listes des Frères**

**éligibles** (qui doivent être profès perpétuels). Il les fait parvenir aux Provinciaux et aux Visiteurs à qui il revient d'organiser les élections.

### **3. Deux tours de scrutin.**

Nous reprendrons ici les recommandations du Livret Capitulaire qui s'adressent à toutes les unités administratives de la Congrégation. J'invite donc chaque Supérieur majeur à veiller à ce qu'on s'y conforme avec soin afin de préserver le bon déroulement de ces élections et, ce faisant, du Chapitre lui-même.

L'élection des délégués, comme il est écrit au Livret Capitulaire (L.C. n° 15), se fait à deux tours.

**Au premier tour**, sont déclarés élus, jusqu'à concurrence du nombre de délégués à élire, les Frères qui ont obtenu au moins la majorité absolue des suffrages exprimés.

**Au deuxième tour**, la majorité relative suffit. Ceux qui ont le plus de voix après les délégués sont désignés comme suppléants.

### **4. Organisation du premier tour de scrutin.**

**En communauté, le moment du vote** (L.C. n° 13).

1. Après la lecture de cette circulaire, et trois jours au moins avant la date fixée pour le vote, le Frère Supérieur de la communauté remet à chaque Frère la liste des Frères éligibles de la Province, du District ou du secteur missionnaire, que le Supérieur majeur aura envoyée auparavant.
2. Au jour et à l'heure fixés pour l'élection, le Supérieur réunit les Frères de sa communauté. Ils invoquent l'Esprit-Saint, la Vierge Marie et nos fondateurs.
3. Chaque électeur, après avoir exprimé son choix sur son bulletin de vote, le glisse dans une enveloppe sur laquelle rien ne doit être écrit.
4. Il introduit ensuite cette enveloppe dans une autre enveloppe mise à la disposition de la communauté par le Supérieur. Tous

- les votants apposent leur signature sur cette enveloppe commune.
5. Celle-ci est cachetée par le Supérieur de communauté devant tous les Frères.
  6. Elle est ensuite introduite dans une autre enveloppe pour être envoyée au Frère Provincial ou au Frère Visiteur

#### **Opération de dépouillement :**

Le Frère Provincial ou Visiteur conserve, sans les ouvrir, les plis contenant les bulletins de vote jusqu'au moment prévu pour leur dépouillement. Il nomme une commission de quatre Frères qui, sous sa présidence, au jour fixé, désignent parmi eux deux scrutateurs et deux secrétaires et procèdent au dépouillement.

#### **Procès-verbal pour le premier tour :**

Le Provincial ou le Visiteur dresse le procès-verbal du scrutin du premier tour (voir annexe 1) en trois exemplaires. Les membres de la commission signent le procès-verbal. Deux exemplaires seront envoyés au Secrétariat général, le troisième est inséré dans une enveloppe cachetée en présence des membres de la commission de dépouillement qui y apposent leur signature. Les bulletins de vote sont brûlés sans délai devant témoins.

#### **5. Organisation du second tour de scrutin.**

Il appartient au Frère Provincial ou Visiteur d'établir la feuille de vote pour le second tour (voir annexe 2). Il n'inscrit sur la feuille de vote que les Frères qui ont obtenu plus de 10% des voix, dans l'ordre des suffrages obtenus.

Le vote en communauté se déroule comme pour le premier tour.

### **Dépouillement et procès-verbal pour le second tour :**

Le dépouillement, pour le second tour, est organisé de la même manière que pour le premier tour. Pour le procès-verbal du second tour, on procèdera également comme pour celui du premier tour (voir annexe 3).

### **6. Date d'envoi des procès-verbaux.**

Les procès-verbaux du premier et du second tours devront être envoyés au Secrétariat général au plus tard le 15 juillet 2017. La liste finale des délégués et des suppléants, après le second tour, est établie dans l'ordre des suffrages obtenus.

### **7. Promulgation.**

Par lettre circulaire, le Supérieur général fait connaître à l'Institut le résultat du scrutin.

## SCRUTER L'HORIZON

### **Un peu d'histoire.**

Nous célébrerons le 6 juin 2019 le 200ème anniversaire d'un événement important, celui de la signature du Traité d'Union entre Jean-Marie de la Mennais et Gabriel Deshayes. Cette signature signifiait leur décision commune de fonder notre Congrégation. Ce fut un « *monument de la plus extrême déraison... mais comme les deux fondateurs se convenaient admirablement l'un à l'autre, et qu'ils s'aimaient, cela alla à merveille* », constata Jean-Marie de la Mennais. Quant au Père Deshayes, « *en s'en retournant à Auray, écrivit un Frère, après la conclusion de ce traité, son âme était tellement inondée de joie et de consolations, qu'il crut devoir en faire part au frère Jean qui l'accompagnait : « Mon frère, lui dit-il, que je suis content ! Comme je suis heureux ! J'avais certaines inquiétudes sur l'avenir de votre société nais-sante ; mais je viens de prendre des arrangements avec M. de la Mennais : l'œuvre va marcher, j'en ai l'entière confiance ; toutes mes craintes ont disparu.* » La fondation de notre Institut est le fruit de la profonde amitié et de la parfaite unité de vue qui liaient ces deux prêtres.

### **Rendre grâce et ouvrir une nouvelle page.**

Aujourd'hui, nous voulons célébrer cet événement fondateur pour rendre grâce pour le don que Dieu nous a fait à travers lui et les 200 ans de notre « histoire sainte ». Le Traité d'Union a été suivi de bien d'autres décisions qui ont conduit les Frères sur les cinq continents. En remerciant Dieu pour tous ces chemins du monde que tant de Frères ont parcourus, nous chercherons à suivre leur exemple en ouvrant « ***une nouvelle page*** » de l'action missionnaire mennaisienne,

si actuelle et urgente, et de l'éducation chrétienne des jeunes et des enfants. Nous le ferons avec les Laïcs de la Famille mennaisienne.

### **Un chemin en trois étapes.**

Le Conseil général vous propose de parcourir cet itinéraire en trois étapes, dont la première commencera en ce mois de juin 2017 et nous conduira jusqu'au Chapitre général. En effet, si en 1817, les deux prêtres n'en étaient pas à leurs débuts dans le service de l'éducation, c'est durant cette année qu'ils commencèrent à se rencontrer et à s'estimer au point de mettre en commun ce qui, sans aucun doute, leur était le plus cher : leur engagement pour l'éducation chrétienne des enfants du peuple.

Voici 200 ans, l'urgence, pour nos fondateurs, était de confier l'instruction des enfants à des Frères dont la vie était entièrement consacrée à Dieu et à cette mission. Ils voulaient offrir une éducation fondée sur l'Évangile du Christ. Aujourd'hui, Laïcs et Frères, ensemble, veulent que ce charisme mennaisien qu'ils aiment soit « *comme un fleuve d'eau vive qui jaillit sur le terrain de l'histoire pour irriguer et pour faire germer des semences de Bien* », pour reprendre des mots du Pape François.

### **La préparation au Chapitre général :**

Pendant cette première année qui correspond à la préparation du Chapitre général, nous serons invités à suivre les pas de nos fondateurs, en faisant l'expérience d'une communauté qui se lève pour scruter l'horizon et pour discerner les signes que le Seigneur lui fait. Nous serons, dans le monde, une communauté qui cherche à saisir les appels que l'Esprit nous fait entendre à travers les cris de ce monde. Ensemble, nous observerons, nous écouterons, nous discernerons pour comprendre ce que Dieu attend de nous. Nous chercherons ainsi à laisser brûler en nous le feu de l'Esprit qui a suscité chez nos deux fondateurs le désir de fonder cette Famille mennaisienne. Nous le ferons

avec humilité et vigilance, dans un esprit de prière et d'écoute qui saisit les passages discrets de Dieu, comme le nuage annonciateur de la pluie. Et nous serons dans la joie de Zachée qui, après avoir accueilli Jésus dans sa maison, a payé de sa personne pour entrer dans la vie nouvelle qu'il a discernée à son contact.

Nous chercherons à « *scruter l'horizon* », à discerner les appels de l'Esprit en entrant dans les intentions du Christ. « *Le discernement*, nous dit un document récent de la Congrégation romaine pour la vie religieuse, *regarde vers les horizons que l'Esprit fait entrevoir à l'Église. Il interprète le frémissement des étoiles le matin ; il se laisse guider vers de grandes choses, au moyen de signaux petits et fragiles, mettant en jeu de faibles ressources. Nous sommes appelés à un acte de foi et de confiance qui nous fait cheminer ensemble, avec le courage de jeter les filets sur sa parole, et non à cause des seules motivations humaines.* »

« *Il s'agit de savoir pressentir et créer des lieux où se vive la logique évangélique du don, de la fraternité, de l'accueil dans la diversité, de l'amour réciproque* », disait le Pape François aux religieux à l'occasion de l'année de la Vie consacrée.

### **Nous chercherons ainsi à faire l'œuvre de Dieu :**

La mission est une Pentecôte dans l'Esprit-Saint. Ce n'est pas une œuvre humaine. C'est l'œuvre de Dieu. Il nous invite à y prendre part en entrant dans les intentions de son Cœur, en aimant comme Lui, en nous laissant toucher par Lui.

Nous entrerons, pour cela, dans les dispositions qui étaient celles de Jean-Marie de la Mennais et de Gabriel Deshayes : un grand amour de Dieu, un désir intense de suivre le Christ, de lui ressembler, de partager son amour envers tout homme, et en premier, les plus petits d'entre eux, et la volonté de bâtir ensemble, dans l'unité, l'œuvre de Dieu. Nous serons des guetteurs de l'aube, des veilleurs qui attendent la lumière.

## **Nous entrerons dans le temps de Dieu :**

Nous sommes appelés à être prophètes de la vigilance évangélique. L'Esprit de Dieu nous éclairera parce que nous serons ouverts à la voix de Dieu qui parle, qui ouvre le cœur, qui nous accompagne sur le chemin, et qui nous invite à marcher vers la lumière. Nous accueillerons l'aujourd'hui de Dieu et ses nouveautés ; nous nous ouvrirons à ses surprises, sans peur ni résistance. C'est seulement dans l'attention aux besoins du monde et dans la docilité aux impulsions de l'Esprit que la célébration du Bicentenaire se transformera en un véritable *Kairos*, en un temps de Dieu, riche de grâce et de créativité dans la fidélité.

## **Nous ferons une expérience de Foi et de communion fraternelle.**

La capacité de scruter l'horizon pour voir les signes de l'Esprit avec le cœur du Christ ne repose pas sur nos forces, ni sur le grand nombre. Il repose sur la foi, la communion fraternelle, le feu de l'amour de Dieu qui brûle en nous. C'est la foi qui nous fait regarder plus loin que le présent. C'est la communion fraternelle qui nous ouvre aux appels du Seigneur sans que nous les confondions avec nos propres désirs. C'est l'amour qui nous rend forts et disponibles pour partir vers le large, sans savoir ce que demain sera, mais en nous appuyant toujours sur la Providence de Dieu, si bonne et si sage.

## **La Parole de Dieu sera le guide sûr de cette expérience :**

Pour cela, il existe une règle importante : celle de vivre l'Évangile de Jésus. Nous chercherons donc à écouter la voix de Dieu, celle qui chaque jour nous parvient à travers les lectures quotidiennes que l'Église nous propose comme une Mère attentive. L'écoute de la Parole, renouvelée chaque jour, nous transforme et nous fait devenir des disciples attentifs et aimants du Christ Jésus.

À travers l'écoute persévérante de la Parole, nous saisirons de l'intérieur les pensées du Christ pour les faire nôtres. Nous pourrions entendre, comme dans la brise légère qui toucha les oreilles d'Élie, les appels qu'il veut aujourd'hui nous adresser.

Celui qui peut entrer dans les pensées du Christ, nous dit le Pape François, c'est « *celui qui a rencontré le Christ, qui l'a connu, qui s'est senti par Lui reconnu, respecté, aimé, pardonné, et cette rencontre l'a profondément marqué, l'a rempli d'une joie nouvelle, d'un nouveau sens pour sa vie. Et cela transparait, se communique et se transmet aux autres.* »

« *Les œuvres de Dieu ne croissent que dans l'ombre. C'est dans la nuit que tombe la rosée du ciel* », disait Jean-Marie de la Mennais. Il faut donc beaucoup de silence intérieur et d'écoute patiente et attentive des signes des temps. Pour cela, nous chercherons donc à aimer la prière intérieure, le dialogue personnel avec Dieu, recueillant en nous, dans un cœur compatissant, le cri des petits et des faibles. Nous demanderons au Seigneur qu'il nous dispose à attendre, avec un cœur ardent, les signes minuscules qu'il nous donnera, comme le petit nuage qui annonce l'arrivée de grandes pluies.

### **Quelques attitudes fondamentales :**

1. Contempler le Christ Jésus, vivant, qui agit au milieu de nous et qui nous appelle à le suivre. Le remercier de tout ce qu'il fait pour nous, et le prier de venir à notre aide.

Entrer ainsi dans les sentiments de nos deux fondateurs qui n'avaient qu'un désir : faire grandir le Règne de Dieu à travers une éducation et une instruction qui évangélisent les enfants et, par eux, la société. Acquérir leur esprit d'humilité et de paix, ainsi que leur zèle apostolique dans la joie de l'Évangile vécu et annoncé. Prier l'Esprit pour qu'il soit la lumière de notre intelligence et de notre cœur en vue de marcher dans le don généreux de nous-mêmes, sans recherche de nos intérêts.

Pour cela, un appel adressé à tous et à toutes, Frères, Laïcs, jeunes et vieux : que chacun prenne un temps supplémentaire de prière, chaque semaine. Ceux qui le peuvent pourront décider d'une heure d'adoration, à un moment de la semaine qui leur convient. D'autres

pourront prier pendant un temps plus court, chaque jour (15 ou 30 minutes, par exemple). Ce temps de prière pourrait comporter quatre dimensions : l'adoration de notre Dieu Providence, en Jésus ; la louange et l'action de grâce pour le passage du Seigneur dans nos vies ; l'écoute de la Parole, peut-être l'Évangile du jour ; et enfin, un temps d'intercession et de supplication pour le monde et ceux qui nous sont proches.

2. Regarder le présent, écouter sans s'évader, ni se déraciner, en enfonçant au contraire ses racines dans la terre fertile de l'histoire de la Congrégation qui est un don de Dieu (cf. Pape François). Mais aussi, ne pas hésiter à « repenser les objectifs, les structures, le style et les méthodes évangélisatrices de nos communautés » (EG, 33). C'est cela, être créatif dans la fidélité.

3. Partager avec d'autres ce que l'on ressent comme appels, les pas à faire... partager les fruits de cette démarche spirituelle afin d'entendre ce que d'autres ont perçu et se faire une âme commune. Cela en vue d'un discernement communautaire, et non pas chacun de son côté avec le risque de se disperser et de se tromper. Ce que nous cherchons, c'est de répondre aux appels de l'Esprit, et non pas de nous satisfaire de projets humains. Celui que nous suivons, c'est le Christ, à la manière de nos fondateurs.

Nous aimerons aussi dire cette prière, comme le signe de notre démarche commune et fraternelle de discernement :

Seigneur Jésus, voici 200 ans,  
Jean-Marie de la Mennais et Gabriel Deshayes  
ont vu la détresse des enfants et des jeunes, « *qui  
étaient comme des brebis qui n'ont pas de berger* ».

Animés d'un grand zèle apostolique  
et d'un amour sans borne pour les petits et les pauvres,  
ils ont répondu à tes appels en se prêtant un mutuel appui.

Aujourd'hui, éclaire-nous et fais-nous percevoir le cri de  
ceux qui attendent des pasteurs au cœur généreux.

Eloigne de nous tout esprit de compétition et de rivalité.

Mets en nous un cœur qui écoute et qui partage.

Fais grandir l'amour fraternel dans nos communautés.

Donne-nous de ne céder ni au découragement ni à la peur.

Rends-nous forts, dans la certitude que tu guides

et soutiens toujours avec amour

les ouvriers de ton Royaume.

En ce temps de préparation

au 27<sup>ème</sup> Chapitre général de l'Institut,

donne à tous les membres de la Famille mennaisienne

de prendre appui sur ta miséricorde,

dans l'unité d'une même famille,

et la joie d'écrire une nouvelle page pour la mission.

Qu'à la prière de Marie, nous marchions ensemble

sur les chemins de la paix, et annonçons avec joie

la Bonne Nouvelle aux pauvres.

Dieu Seul dans le temps !

Dieu seul dans l'éternité !

Frère Yannick HOUSSAY, Supérieur Général

Rome, le 15 mars 2017



**ANNEXE 1**  
**Modèle de *Procès-verbal* du PREMIER TOUR**

Élection des Délégués au Chapitre général de 2018

*Procès-verbal* du PREMIER TOUR

Province / District : \_\_\_\_\_

Lieu de dépouillement du scrutin : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Commission de dépouillement :

F. \_\_\_\_\_

Président (le Supérieur majeur)

F. \_\_\_\_\_

F. \_\_\_\_\_

F. \_\_\_\_\_

F. \_\_\_\_\_

Nombre d'électeurs : \_\_\_\_\_ Nombre de délégués à élire : \_\_\_\_\_

Bulletins reçus : \_\_\_\_\_

\*Bulletins blancs : \_\_\_\_\_ \*Bulletins nuls : \_\_\_\_\_

\*Bulletins exprimés : \_\_\_\_\_ Majorité absolue : \_\_\_\_\_

La Majorité absolue est calculée par  
rapport aux bulletins exprimés.

## Résultats du scrutin :

Est(ont) élu(s) Capitulant(s) au premier tour :

---

(Celui(ceux) qui a(ont) obtenu la majorité absolue)

Ont obtenu plus de 10% des voix, dans l'ordre des suffrages)

Nom : \_\_\_\_\_ nombre de voix : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ nombre de voix : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ nombre de voix : \_\_\_\_\_

Etc.

Ensuite :

1. Si tous les Capitulants sont élus au premier tour, on précise qui est Suppléant.

Sont Suppléants :

---

(En nombre égal à celui des délégués, les Frères qui arrivent ensuite, dans l'ordre des suffrages. Si tous les Capitulants n'ont pas été élus au premier tour, on attend le second pour déterminer les suppléants).

2. Si tous les Capitulants n'ont pas été élus au premier tour, on organise un second tour (voir annexe 2).

*Signature des membres de la Commission :*

### **\*Vocabulaire :**

*Bulletin blanc : Il n'y a rien d'inscrit.*

*Bulletin nul : Il y a plus de croix que de Frères à élire, ou le bulletin est illisible.*

*Bulletin exprimé : Le nombre des délégués choisis est au moins égal au nombre des délégués à élire.*

**ANNEXE 2**  
**Modèle de BULLETIN DE VOTE du SECOND TOUR**

Élection des Délégués au Chapitre général de 2018

**SECOND TOUR**

Les Frères dont les noms suivent ont obtenu plus de 10% au premier tour, dans l'ordre des suffrages (*Le Provincial ou le Visiteur aura pris soin d'inscrire les noms de ceux qui ont obtenu plus 10% des voix au premier tour*)

Vous choisissez \_\_\_\_\_ (*inscrire le nombre*) délégués

Dans cette liste ou parmi les autres Frères éligibles de la Province (du District), qui n'ont pas été élus au premier tour.

Mettre une croix devant les noms choisis ou les noms que vous ajoutez. **Rappel** : s'il y a plus de croix que de délégués à élire, le bulletin est nul.

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

On peut choisir d'autres Frères :

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

**ANNEXE 3**  
**Modèle de *Procès-verbal* du SECOND TOUR**

Élection des Délégués au Chapitre général de 2018

*Procès-verbal* du SECOND TOUR

Province / District : \_\_\_\_\_

Lieu de dépouillement du scrutin : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Commission de dépouillement :

F. \_\_\_\_\_,  
Président (le Supérieur majeur)

F. \_\_\_\_\_

F. \_\_\_\_\_

F. \_\_\_\_\_

F. \_\_\_\_\_

Nombre d'électeurs : \_\_\_\_\_ Nombre de délégués à élire : \_\_\_\_\_

Bulletins reçus : \_\_\_\_\_

Bulletins blancs : \_\_\_\_\_

Bulletins nuls : \_\_\_\_\_

Bulletins exprimés : \_\_\_\_\_

## Résultats du scrutin :

Rappel de celui ou ceux qui a(ont) été élu(s) au premier tour :

---

Ensuite :

Est(sont) élu(s) Capitulant(s) au second tour (Inscrire les noms dans l'ordre des suffrages - il suffit de la majorité relative) :

Nom : \_\_\_\_\_ nombre de voix : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ nombre de voix : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ nombre de voix : \_\_\_\_\_

Etc.

Sont élus Suppléants :

---

(Sont suppléants, en nombre égal à celui des délégués, les Frères qui arrivent ensuite, dans l'ordre des suffrages.)

*Signature des membres de la Commission :*